

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 120 (1975)
Heft: 12

Vorwort: Un langage ferme ; Une consigne
Autor: Jeanneret, François

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le président de la Conférence des directeurs militaires cantonaux
s'adresse aux jeunes officiers

Un langage ferme - Une consigne

NOTE DE LA RÉDACTION

Lors de la cérémonie de promotion de l'Ecole d'officiers d'Infanterie 3, M. le conseiller d'Etat François Jeanneret, chef du département militaire de la République et Canton de Neuchâtel et président de la Conférence des directeurs militaires cantonaux s'est adressé aux officiers nouvellement promus.

Il l'a fait en des termes qui méritent de rencontrer le plus large écho. Son appel dépasse le cadre trop restreint de l'auditoire, et doit atteindre l'ensemble de notre corps d'officiers. Avec l'autorisation de M. le conseiller d'Etat Jeanneret, la RMS se fait un devoir d'aider à cette diffusion.

Une cérémonie telle que celle-là est l'instant où le magistrat doit faire le point sur le plan civique. Il a le devoir de vous rappeler ce que sont l'armée ET le pays, l'armée AVEC le pays, l'armée DANS le pays.

Vous me permettrez de m'adresser notamment à vous comme président de la Conférence des directeurs militaires cantonaux.

La société civile à laquelle est soumise l'institution militaire exige de vous l'accomplissement d'une mission. Encore faut-il que cette société sache clairement ce qu'elle veut et qu'elle vous le dise avec netteté. A vos questions je dois donc apporter des réponses sans équivoque.

Il est ainsi parfaitement inexact que nous laisserons à certains le temps d'introduire le désordre dans notre défense nationale; il est tout aussi faux de croire que la discipline doive disparaître et que les chefs n'aient plus à faire preuve d'autorité; il n'est point vrai que l'armée devrait être gérée selon les règles de la discussion permanente.

Vous devez rentrer ce soir chez vous convaincus, et j'ai mandat de vous le rappeler ici au nom des autorités responsables des cantons et de la Confédération, qu'il n'est pas question de confondre armée démocratique et anarchie.

A travers toute notre histoire, la défense du pays est liée chez nous au fédéralisme et à la démocratie directe. Elle est à la source de la constitution de la Confédération et elle ne peut être comprise que profondément enracinée dans nos institutions et nos destinées.

La défense nationale doit faire l'objet devant le peuple de débats approfondis dans la dignité et le respect. Mais une fois qu'un corps de troupe est mobilisé, du soldat au commandant, il n'est plus qu'une règle qui soit légitimement valable, soit celle de la discipline sans laquelle il y a désordre, donc dictature. Une armée commandée est seule l'armée d'un pays libre.

Voilà Messieurs ce que je voulais vous laisser ce matin. C'est en sachant commander que vous saurez obéir, c'est parce que vous serez soldat que vous serez citoyen; c'est en étant les cadres d'une vraie armée que vous permettrez à ce pays de rester fidèle à la liberté et à la démocratie.

